



Doc. 13586
01 octobre 2014

Le respect des obligations et engagements de l'Albanie

Amendement¹ n° 11

Dans le projet de résolution, au paragraphe 9, remplacer les mots « malgré une récente augmentation des poursuites » par les mots suivants :

« malgré une augmentation des poursuites pendant la période couverte par le présent rapport ».

Déposé par:

BYLYKBASHI Oerd, Albanie, PPE/DC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
CENTEMERO Elena, Italie, PPE/DC
DJUROVIĆ Aleksandra, Serbie, PPE/DC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
KYRIAKIDES Stella, Chypre, PPE/DC
MORENO PALANQUES Rubén, Espagne, PPE/DC
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC

1. 2014 - Quatrième partie de session

